

Fiche

Pour que le principe d'égalité devienne une réalité, il faudrait qu'aucun de nous ne considère la différence comme un signe d'infériorité. La discrimination consiste à refuser de considérer l'autre, quelle que soit sa différence, comme un égal. Dans quels domaines y a-t-il des discriminations ? Comment peut-on lutter contre elles ?

I. La diversité des discriminations

- En France comme dans toutes les démocraties, la loi reconnaît à tous les mêmes droits, ce qui ne fait pas pour autant disparaître toutes les inégalités. Les discriminations sont au nombre de ces inégalités. Certaines personnes sont rejetées par les autres parce qu'elles sont différentes de la majorité. Quand on refuse à quelqu'un, à cause de sa différence, ce à quoi il a droit, on commet une **discrimination**.
- Toutes les différences peuvent faire l'objet de discriminations. Les plus connues et les plus fréquentes concernent :
 - le sexe, le plus souvent en défaveur des femmes ;
 - l'origine (xénophobie, c'est-à-dire rejet des étrangers, racisme) ;
 - la religion, par exemple dans le cas de l'antisémitisme (rejet des juifs) ;
 - l'état de santé, à l'encontre des handicapés ou des malades du sida, par exemple.

On observe aussi des discriminations fondées sur l'âge, sur les opinions politiques, sur la situation de famille (à l'égard des familles nombreuses), sur les mœurs (à l'égard des homosexuels), etc.

II. La lutte contre les discriminations

- Enseigner à tous à vivre ensemble en respectant les droits de chacun, dans la **tolérance** vis-à-vis des différences, est une des missions de l'école. Mais cette démarche ne suffit pas. On a progressivement admis, surtout à partir des années quatre-vingt, que la discrimination doit être sanctionnée si l'on veut qu'elle disparaisse.
- La discrimination est donc devenue une **infraction**, une faute qui peut être punie par la justice d'une peine de prison ou d'une amende, dans les cas où elle crée les plus fortes inégalités, comme :
 - la discrimination dans le domaine de l'**emploi** (entre plusieurs candidats à un emploi, seule leur compétence doit faire la différence) ;
 - la discrimination dans l'accès aux **services publics** (école, police, etc.), qui doivent rendre le même service à tous.
- L'efficacité des lois contre les discriminations est parfois **mise en question**. En matière de logement, par exemple, il est pratiquement impossible de prouver qu'un propriétaire pratique la discrimination dans le choix de ses locataires. La loi ne punit alors que les cas où la discrimination est apparente (annonce qui indique que les personnes d'une certaine origine seront refusées, par exemple). Même quand la discrimination est plus facile à prouver, les victimes renoncent encore trop souvent à porter plainte. Le rôle des **associations** de lutte contre la discrimination est donc très important : elles appuient et orientent les victimes. Devant la complexité des discriminations, l'État a lui aussi créé des structures spécialisées dans l'étude du phénomène et le conseil aux victimes, comme l'observatoire national des discriminations.
- Dans le débat sur les discriminations, on rencontre aussi une position extrême : pour lutter contre elles, il faudrait donner des avantages à ceux qui en sont victimes, réserver par exemple aux personnes d'une certaine origine des quotas d'emplois ou de logements. C'est ce qu'on appelle la **discrimination positive** dont on trouve des exemples dans la politique des États-Unis à l'égard des minorités. La France refuse, pour l'essentiel, la discrimination positive, qui est contraire au principe d'égalité devant la loi. Elle ne la met en œuvre que dans des domaines particuliers, comme l'accès des handicapés à l'emploi. L'établissement, en 1999, de la **parité entre hommes et femmes** aux élections ne modifie pas non plus la position de principe de la France : les femmes ne sont pas une catégorie de citoyens parmi d'autres, mais la moitié de l'humanité.